



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 juin à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEOUX, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean RONSIN, André LEFEUVRE,

Pouvoir : de M. BONNIN à M. NADESAN et de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL, Messieurs Philippe BONNIN, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Joël SIELLER et Marc HERVE

Assistaient également : Monsieur Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE), Madame Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean RONSIN**

**Nombre de Membres du Comité présents : 9**

**Nombre de Membres du Comité votants : 11**

Date de la convocation : le 07 juin 2019

**N°19/06/05 Enveloppes destinées aux Bassins Versants à partir de 2020**

## Comité Syndical du 18 juin 2019

### N°19/06/05 Enveloppes destinées aux Bassins Versants à partir de 2020

La plupart des contrats de bassin versant aidés par le SMG35 vont être renouvelés cette année, avec un démarrage en 2020. Le SMG35 doit donc revoir ses modalités de financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Le bureau syndical propose, à l'issue du travail réalisé par le Commission ressources, de fixer ces nouvelles modalités de financement sur les bases suivantes :

- Maintien de l'enveloppe globale de 500 000 €/an affectée au financement des actions « qualité » (hors PPC) : programmes BV, actions innovantes, captages souterrains prioritaires.
- Maintien du principe d'une enveloppe par programme BV, affectée aux actions de reconquête de la qualité de l'eau cofinancées par l'Agence de l'Eau
- Etablissement des nouvelles enveloppes affectées à chaque territoire en fonction :
  - Des volumes prélevés pour la production d'eau potable sur le bassin versant
  - Du nombre de prises d'eau sur le bassin versant
  - De la présence de captages prioritaires définis dans le SDAGE
  - D'un montant minimal par territoire
- Maintien des engagements pris en 2018 sur les bassins versants du Moyen Couesnon et de la Rive Droite de la Rance

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **FIXER** pour la période 2020-2022 les enveloppes moyennes annuelles affectées aux actions de reconquête de la qualité de l'eau conformément à ces orientations, selon le tableau ci-après :

Bassins versants	Enveloppe moyenne annuelle SMG35 dédiée aux actions BV (€)
Loisance Minette*	30 000
Airon*	30 000
Drains Rennes I*	31 400
Haut-Couesnon*	47 800
Haute-Rance	44 600
Frémur	30 000
Vilaine-Amont*	78 600
Meu / Chèze- Canut*	58 200
Oust	30 000
Moyen Couesnon	8 200
BV Rive Droite Rance*	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>438 800</b>

\* BV avec captages prioritaires

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité**

Fait à Rennes, le 18 juin 2019

Le Président,



Auguste FAUVEL

